

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/05/2021

Dossier complet le :

21/05/2021

N° d'enregistrement :

f09321p0165

1. Intitulé du projet

Restructuration du parking et extension de la galerie commerciale
Centre commercial Carrefour de Châteauneuf-les-Martigues (13)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

IMMOBILIERE CARREFOUR

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Etienne NAVARRO, Responsable Conception France

RCS / SIRET

3 2 3 4 3 9 7 8 6 0 0 1 4 2

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 a)	Restructuration de l'ensemble commercial par extension de la galerie marchande et démolition d'un bâtiment vacant, conduisant à une augmentation du nombre de place de stationnement passant de 756 places actuelles à 824 places (soit + 68 places de stationnement).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne une restructuration-extension de la galerie du centre commercial qui comporte également la démolition du vieux bâtiment (moyenne surface) précédemment exploité par l'enseigne VIAL (fermé depuis février 2013). Cette réalisation donnera lieu à une réorganisation du parc de stationnement avec un renforcement des espaces verts, la création de places allouées à l'autopartage, aux véhicules électriques, la mise en place d'emplacements perméables avec 195 places en pavés engazonnés et la pose de 3200 m² de membrane photovoltaïque. Le projet vise à renforcer le confort d'achat de la clientèle et à pérenniser l'attractivité du pôle.

L'ensemble du projet a été pensé à l'échelle humaine et permet d'agrandir le mail du centre commercial pour proposer 10 nouvelles boutiques derrière une nouvelle façade et créer une moyenne surface indépendante de 1 300 m². Ce projet permet de donner une nouvelle façade avec des vitrines, dans un esprit beaucoup plus qualitatif et attractif.

4.2 Objectifs du projet

Implanté depuis plus de 40 ans, le centre commercial de Châteauneuf-les-Martigues est un équipement structurant du bassin de vie, défini comme pôle majeur par le Schéma de Cohérence Territoriale et le Document d'Aménagement Commercial de Marseille Provence Métropole, "pôle de rayonnement dont l'influence est limitée dans le cas présent, au bassin de vie avec une offre diversifiée couvrant à la fois les besoins courants et les autres fonctions commerciales". Son environnement proche correspond à un espace mixte et dynamique composé d'emplois avec des activités artisanales et industrielles, de commerces et d'équipements publics, comme par exemple l'équipement de la Plaine des Sports. Le centre commercial se situe de plus à la jonction de deux pôles d'habitat de la commune : le centre-ville de Châteauneuf et La Mède. Le projet de restructuration de ce centre commercial vieillissant vise à renforcer le confort d'achat de la clientèle et à pérenniser l'attractivité du pôle. La modernisation des espaces extérieurs sera complétée par une rénovation de la galerie marchande existante en continuité avec les nouveaux espaces créés. Elle s'accompagnera d'un choix d'aménagement et de coloris permettant une circulation lisible et un apport maximum de lumière naturelle. Le principal objectif de ce projet est la valorisation d'un équipement commercial ancien afin de répondre aux attentes de la clientèle en matière de fonctionnalité et de confort. Il permettra de pérenniser son attractivité et d'éviter une évacuation de la clientèle vers les pôles commerciaux hors zone de chalandise.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus sur une durée de 16 mois y compris travaux d'aménagement intérieur des preneurs. Certains travaux (de rénovation intérieure notamment) pourront être effectués de nuit pour ne pas pénaliser les clients et les conditions d'exploitation des commerçants.

La zone de chantier sera circonscrite à l'intérieur de l'emprise du site du projet, avec la présence d'engins de travaux classiques et d'installations de chantier traditionnelles. Les diagnostics amiante et plomb préalables à la démolition du vieux bâtiment, précédemment exploité par l'enseigne VIAL, ont d'ores et déjà été réalisés et sont positifs. Les précautions nécessaires et réglementaires seront mises en oeuvre pour ne pas exposer les usagers du centre commercial, pour les entreprises intervenant sur le chantier et pour le transport/traitement de ces déchets.

Il sera mis en oeuvre une charte de chantier vert (cf. charte de Chantier Carrefour en annexe 8).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet apporte peu de modifications au fonctionnement actuel du centre commercial. La rénovation entreprise permettra d'enjoliver le site et de proposer aux clients un concept moderne et attrayant avec un confort retrouvé : aménagements et augmentation des espaces verts, de 195 places de stationnement en pavés engazonnés, augmentation de 68 places de stationnement. Les accès et le fonctionnement du site restent inchangés, mais le parcours client est amélioré. Des cheminements piétons matérialisés sur le parking permettent de se déplacer en toute sécurité. Des abris vélos seront aménagés le long de la façade commerciale et bien visibles pour les usagers. Le parking sera réorganisé en augmentant le nombre de places allouées aux PMR et aux familles. 8 places équipées de 4 bornes de recharge électrique seront développées sur le site et 45 places dédiés au co-voiturage ou auto-partage. Dans le cadre du projet, la surface dédiée aux espaces verts sera augmentée de 3 090 m² ce qui portera la surface de pleine terre du projet à 15 940 m² soit 22,8 % du parcellaire et s'y ajoutent 2 430 m² de places perméables, soit une diminution de la surface imperméabilisée de 4 305 m². De plus, 120 arbres seront plantés dans le cadre du projet, portant le nombre total d'arbres sur site à 520. Une bande végétalisée sera aménagée le long du parking Nord en bordure de la RD 568. Ecologue, paysagiste et architecte ont collaboré pour réaliser les aménagements paysagers en prenant en compte les spécificités faunistiques et floristiques locales. Les espèces préconisées par la liste verte éditée par le Conservatoire Botanique National Méditerranéen sont privilégiées dans les aménagements. Le traitement végétal futur participera à la mise en scène architecturale et à la perception des espaces. Ce traitement s'insèrera dans les objectifs environnementaux qui ont guidé la conception du projet. On notera que le projet d'extension de la galerie vise la certification BREEAM niveau "Very Good". Il est prévu dans le cadre du projet, l'installation de 3200 m² de membrane photovoltaïque en toiture sur la totalité de l'extension. Le parking du Centre Commercial a d'ores et déjà été équipé d'ombrières photovoltaïques en 2020 dans le cadre d'un programme d'implantation mené par le Groupe CARREFOUR. Ces ombrières couvrent 194 places de stationnement pour une emprise au sol de 2 680 m². L'électricité produite par cette installation est intégralement auto-consommée sur place. Cette installation a fait l'objet de l'arrêté n°AE-F09319P0048 du 19/03/19 portant décision d'examen au cas par cas (projet non soumis à étude d'impact).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une procédure de Permis de Construire.

Sur le plan commercial, il a été autorisé par la décision de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) dans sa séance du 25 octobre 2018 (cf. annexe 7).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette du centre commercial Carrefour	69 673 m ²
Surface de plancher du centre commercial existante	30 835 m ²
Surface de plancher du centre commercial avec projet	31 755 m ² (soit + 920 m ² de SdP)
Nb de places de stationnement existantes	756 places
Nb de places de stationnement créées avec le projet	+ 68 places (soit 824 places au total)
Nb de places de stationnement réaménagées en pavés engazonnés	195 places (2430 m ²)
Surface des espaces verts avant et après projet	12 850 m ² existant - 19 40 m ² futur
Nombre d'arbres plantés	120 arbres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lislet D568 Cc 2000
13220 Châteauneuf-les-Martigues

Parcelles BX 7, 9, 11, 12, 13, 14, 15,
16, 51, 52, 61 et BY 34

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 ° 8 ' 3 " E Lat. 43 ° 26 ' 36 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de l'Etat 3ème échéance a été approuvé par arrêté préfectoral du 30/07/2019. PPBE de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le Territoire Marseille-Provence 3ème échéance –Période 2018/2023 approuvé le 24/09/2019. Le secteur du projet est exposé aux nuisances de l'A55 et de la RD 568.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le PPRT de TOTAL Raffinage France approuvé le 2 mai 2014, dont la révision complète a été prescrite par arrêté du 21/10/2019 et dont le délai d'élaboration a été prorogé jusqu'au 21/10/2022 par arrêté du 16/04/2021. Le projet est localisé en dehors des zones exposées aux risques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site répertorié dans la base BASOL. D'après la base de données BASIAS, sont répertoriés un pressing et la station service sur le site du centre commercial (toujours en activité).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation n°FR9301597 des Marais et zones humides liés à l'Etang de Berre, localisée à un peu plus de 500 m au Nord-est du site du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de restructuration-extension du centre commercial Carrefour de Châteauneuf-les-Martigues, de par sa nature, n'engendre pas de prélèvement d'eau supplémentaire par rapport à la situation actuelle. Le centre commercial est raccordé au réseau d'alimentation en eau potable de la ville de Châteauneuf-les-Martigues.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé en zone urbanisée à l'intérieur des emprises d'ores et déjà aménagées et imperméabilisées du centre commercial. La trame verte existante = bande boisée bordant le site à l'Ouest et au Sud (espace vert protégé de catégorie 1 au PLUi du territoire Marseille-Provence) n'est pas touchée par le projet. Elle est conservée, et même renforcée. Le projet n'impacte pas le corridor écologique C1, ayant un niveau de fonctionnalité dégradé, identifié dans l'étude menée pour l'élaboration du PLUi (Identification et protection des boisements, des corridors écologiques et de la trame verte et bleue - cf. extrait en annexe 11). Le projet ne vient pas
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	interrompre une continuité écologique et n'est pas inséré dans un secteur de protection des espaces naturels. Malgré la proximité du site Natura 2000 des Marais et zones humides liés à l'étang de Berre, le projet, de par sa nature (reconstruction-extension dans l'emprise de la zone commerciale existante, site fortement anthropisé), n'est pas susceptible d'avoir un impact sur les habitats ou espèces ayant conduit à la désignation de ce site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La restructuration de l'espace commercial s'effectue sur son foncier actuel, sans consommation supplémentaire de terrain. Le projet ne favorise donc pas l'étalement urbain mais œuvre, au contraire, en faveur de la réhabilitation urbaine et de la densification.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé dans les zones d'exposition aux risques du PPRT de la Raffinerie TOTAL.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est classée en zone de sismicité 3 (aléa modéré) et le secteur du projet est en zone d'exposition forte au retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude de trafic (cf. annexe 9) montre que l'impact du trafic généré par le projet est très faible sur les réserves de capacité des carrefours et des voies périphériques: il est de l'ordre de 2% sur la RD568. Les carrefours et accès au site fonctionnent correctement et ne sont pas modifiés par le projet. Le réaménagement d'une partie du parking va permettre d'améliorer les circulations internes. Le magasin est aussi aisément accessible par la clientèle venant à pied, en transport en commun par un arrêt de bus à moins de 200 m.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La faible augmentation des trafics et la nature même du projet d'extension n'est pas à l'origine de nuisances sonores supplémentaires. On notera que la quasi totalité du site est classé en "secteur affecté" par le bruit. Le site est localisé dans la bande sonore des 300 m de l'A 55 classée voie bruyante de catégorie 1 et dans la bande sonore des 100 m de la RD 568 classée en catégorie 3.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension en lui-même n'engendre pas d'émissions lumineuses. L'éclairage actuel du site n'est pas modifié. Le fonctionnement des éclairages est coordonné avec les horaires d'ouverture du site par des horloges et avec la lumière du jour par des lumendars. Le site commercial respecte l'arrêté du 25 janvier 2013 couvrant l'obligation d'extinction de l'éclairage nocturne des bâtiments émettant vers l'extérieur.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne génèrera pas d'imperméabilisation supplémentaire de la parcelle, la Moyenne Surface étant réduite, et la galerie étant étendue sur le parvis actuel. Les surfaces de toitures, de parvis et des zones de stationnement remplacent des surfaces du parking existant. Il n'y a pas d'augmentation des surfaces imperméabilisées et le système de collecte des eaux pluviales (rejet au réseau existant) n'est pas modifié. Au contraire, les aménagements (espaces verts, pavés perméables) vont augmenter les surfaces perméables et diminuer la surface active du projet.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de restructuration-extension du centre commercial Carrefour de Châteauneuf-les-Martigues, de par sa nature, n'engendre pas la production d'effluents supplémentaires par rapport à la situation actuelle. Le centre commercial est raccordé au réseau d'assainissement collectif et les eaux usées sont traitées à la station d'épuration de Châteauneuf-les-Martigues d'une capacité de 16 000 EH.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de management des déchets sera réalisé préalablement au chantier de la construction du bâtiment. Il détaillera les mesures et dispositions nécessaires afin de collecter, trier, stocker puis valoriser les déchets générés par le chantier. Autant que possible, la valorisation sera recherchée. Dans le cadre du projet, une zone de tri des déchets est prévue. Soit leur gestion sera mutualisée avec celle de l'hypermarché, soit les déchets collectés et préalablement triés seront gérés par un ou des prestataires extérieurs.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone d'activités commerciales, sur un secteur déjà occupé par le centre commercial, hors de tout périmètre de protection de monuments ou de sites et ne présentant pas de sensibilités sur le plan archéologique. Le projet contribuera à l'amélioration de la qualité urbanistique de la zone d'activités constituant l'entrée de ville Ouest de Châteauneuf. L'annexe 10 montre des vues d'insertion du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet permet la démolition d'une friche commerciale, une restructuration du site et la création d'emplois avec l'extension de la galerie commerciale et la création de la moyenne surface, l'augmentation de 68 places de stationnement, la conversion de 195 places imperméables en places perméables, la création de 8 places équipées de 4 bornes de recharge électrique, augmentation du nombre de places familles et PMR, identification de 45 places dédiées à l'autopartage, mise en place d'abris à vélo près des entrées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Suivant la consultation des sites internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône pour les dossiers d'autorisation "Loi sur l'Eau" ou autorisation environnementale, et de la DREAL/CGEDD pour les projets ayant fait l'objet d'une étude d'impact avec avis de l'Autorité Environnementale, aucun projet connu au sens de l'article R.122-5 du Code de l'Environnement n'est répertorié en périphérie proche du projet et/ou n'est susceptible d'avoir des incidences cumulées avec le projet de restructuration du centre commercial Carrefour de Châteauneuf-les-Martigues.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les impacts du projet sont très limités et plutôt positifs puisque le projet prévoit :

- la mise en place de 3200 m² de membrane photovoltaïque sur les toitures de l'extension
- la suppression de 5 arbres (hors période de nidification ou après vérification de l'absence de nichée suivant calendrier des travaux)
- la plantation de 120 arbres sur le site (cf. plan des espaces verts en annexe 4)
- la création de 195 places de stationnement perméables (en lieu et place d'emplacements imperméabilisés existants) et l'augmentation de la part des espaces verts (+ 3090 m²), en diminution des surfaces imperméabilisées (- 4 305 m²),
- l'adaptation du parking existant suivant l'évolution des modes de transport avec l'identification de 45 places dédiées au co-voiturage, la création de 8 places pour les véhicules électriques avec borne de rechargement, ainsi que la réalisation d'abris à vélos sur la façade commerciale, ainsi que des cheminements doux avec une signalétique qui sera renforcée sur le parking.

Il sera également mis en oeuvre la charte de Chantier Vert Carrefour.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire, de la faible ampleur du projet d'extension sur une zone de parvis et d'une moyenne surface en friche sur un site d'ores et déjà urbanisé et imperméabilisé, ne présentant pas de sensibilité écologique ou patrimoniale, et amenant des améliorations du point de vue environnemental, nous estimons que le projet de restructuration-extension du centre commercial Carrefour de Châteauneuf-les-Martigues ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Décision CNAC du 25 octobre 2018 - se rapportant à la partie 4.4. Annexe 8 : Charte de chantier Carrefour - se rapportant à la partie 4.3.1.
Annexe 9 : Etude de trafic sur le centre commercial de Châteauneuf-les-Martigues (13), ASCODE, mai 2017 - se rapportant à la partie 6.1.
Annexe 10 : Vues d'insertion du projet - se rapportant à la partie 6.1.
Annexe 11 : Étude préalable à l'élaboration du PLU Intercommunal : Identification et protection des boisements, des corridors écologiques et de la trame verte et bleue, extrait sur le territoire de Châteauneuf-les-Martigues - se rapportant à la partie 6.1.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature


IMMOBILIERE CARREFOUR
93 Avenue de Paris - 91300 Massy
Tél. 01 62 50 50 00
N° Siret 523 499 786 00142
APE 6820B